

République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

---

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

30 juin 2025

N° délibération

44/30-06-2025 Objet : Suppression du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide :*

- *De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025*
- *D'exercer directement cette compétence*
- *De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune*
- *D'en informer les membres du CCAS par courrier ;*

*Le Maire*  
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

### Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

### Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

### Séance

30 juin 2025

### N° délibération

45/30-06-2025 Objet : Lotissement : vente du terrain préempté à la SPL de l'Artois

Vu la délibération 66/21-12-2024 adoptant l'entrée de la commune dans le capital de la SPL de l'Artois

Vu la délibération 36/12-04-2024 décidant du rachat du terrain préempté par la CAPSO

Vu la délibération 71/18-12-2024 autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt relais auprès de la Banque Postale pour le rachat du terrain préempté.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a demandé à la SPL de gérer le projet de lotissement.

La commune a racheté le terrain préempté à la CAPSO et doit le revendre à la SPL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à la SPL le terrain racheté à la CAPSO cadastré AC 161 pour un montant de 158 320.29 €.

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul







République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

---

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

30 juin 2025

N° délibération

46/30-06-2025 Objet : Révision des tarifs de cantine, de repas à domicile et de garderie

Monsieur le Maire explique que la société API a augmenté ses tarifs de repas de cantine et de repas à domicile pour la rentrée de septembre 2025. Il explique également vouloir différencier les enfants de la commune des communes extérieures.

Il y aurait lieu de revoir également le tarif de la garderie.

Proposition cantine : 3.50€ pour les enfants de la commune

3.70€ pour les enfants extérieurs

5.00€ en cas de réservation tardive

Proposition repas à domicile : 5.50€ le repas

Proposition garderie :

Le matin et le soir : 0.60€ la ½ heure pour les enfants de la commune

0.75€ la ½ heure pour les enfants extérieurs

Le soir, si retard à compter de 18h35 : 5€ la ½ heure

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :*

Cantine :      3.50€ pour les enfants de la commune  
                    3.70€ pour les enfants extérieurs  
                    5.00€ en cas de réservation tardive

Repas à domicile : 5.50€ le repas

Garderie :

Le matin et le soir : 0.60€ la ½ heure pour les enfants de la commune  
                             0.75€ la ½ heure pour les enfants extérieurs  
Le soir, si retard à compter de 18h35 : 5€ la ½ heure

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

---

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

30 juin 2025

N° délibération

47/30-06-2025 Objet : Achat d'une caméra de chasse

Monsieur le Maire explique que la Chapelle de la Forêt fait souvent l'objet de vols et l'année dernière d'un incendie. C'est pourquoi il propose d'installer une caméra de chasse.

Un devis a été demandé auprès de l'Armurerie du Moulin : 129.99 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire a installé une caméra de chasse à la Chapelle de la Forêt d'un montant de 129.99€.

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul





République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

*Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

## Arrondissement

*Saint-Omer* Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

## Canton

*Saint-Omer* Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

*Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.*

## Séance

30 juin 2025

N° délibération

48/30-06-2025 Objet : Décision modificative n°3 au budget primitif communal 2025

*Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande que l'on passe une décision modificative car les crédits ne sont pas suffisants au compte 681 :*

Dépenses de fonctionnement :      Compte 681 : dotations aux provisions : + 273€00  
Compte 6411 : personnel titulaire : - 273€00

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :*

Dépenses de fonctionnement :      Compte 681 : dotations aux provisions : + 273€00  
Compte 6411 : personnel titulaire : - 273€00

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul





République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Département

*Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

*Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,*

Canton

*Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.*

*Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.*

Séance

*30 juin 2025*

N° délibération

*49/30-06-2025 Objet : Participation de la commune à l'achat d'un défibrillateur- Décision modificative n°4 au budget primitif communal 2025*

*Monsieur PARENT, accueillant familial pour personnes âgées souhaite installer un défibrillateur devant chez lui sur la voie publique accessible au voisinage. Il demande si la commune veut participer à l'achat de ce défibrillateur d'un coût de 1 058.90€. Une convention serait alors établie stipulant que les frais d'entretien resteraient à la charge de Monsieur PARENT.*

*Le conseil municipal vote à main levée pour déterminer le montant de la participation communale :*

- 250€ : 2 voix*
- 350€ : 5 voix*
- 4 abstentions*
- 1 voix contre*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- Par 5 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre
  - o Décide de participer à hauteur de 350 € dans l'achat de ce défibrillateur
- Par 7 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre
  - o Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Mr PARENT Gérald
  - o Décide d'effectuer la décision modificative suivante :

*Dépenses de fonctionnement :*

65741 : Subventions de fonctionnement aux personnes/Ménages : + 350 €

6411 : Personnel titulaire : - 350 €

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

### Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

### Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

### Séance

30 juin 2025

### N° délibération

50/30-06-2025 Objet : Avenant n°2 au lot 1 : maçonnerie-gros œuvre de la société Patou

Monsieur le Maire explique que le montant du marché de base avait été fixé à 96 400.61 € HT concernant le lot 1 maçonnerie-gros oeuvre. Puis baissé à 90.100,61 € HT à la suite de l'avenant financier 01. Afin de prendre en compte les travaux supplémentaires concernant le démontage de la cheminée, le marché est augmenté de 6 550.85 € HT. Le marché est porté à la somme de 96 651.46 € HT avec une TVA à 20%, le montant du marché est donc de 115 981.75€ TTC. Soit une hausse de 0.26% par rapport au montant du marché de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 du lot 1 maçonnerie-gros œuvre de la Société Patou pour une augmentation de 6 550.85 € HT.

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul





République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

---

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Département

*Pas-de-Calais* L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

*Saint-Omer* Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine, JACQUART Hélène et DEMARTHE Grégory, non excusés,

Canton

*Saint-Omer* Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

30 juin 2025

N° délibération

51/30-06-2025 Objet : Dénomination du stade

Monsieur le Maire explique que le club de football « AST » demande qu'un nom soit donné au stade. Il propose « stades des sarrazins ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de nommer le stade de football qui contient 2 terrains « stades des sarrazins ».

Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul



